

RCS : GAP
Code greffe : 0501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00023
Numéro SIREN : 834 545 212
Nom ou dénomination : 2A SECURITE

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2021 sous le numéro de dépôt B2021/002068

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:			Adresse du siège social:											
2A SECURITE SASU			48 ROUTE DE SAINTE MARGUERITE BATIMENT B N°49 5EME ETAGE 05000 GAP											
SIRET	8	3	4	5	4	5	2	1	2	0	0	0	1	3
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:											

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET														
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	34 549	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés				
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	
		Autres dispositifs	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	109 655	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-1-1), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquièmes C-1-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ALPES AUDIT ASSOCIES 1 AV FRANCOIS MITTERRAND 05000 GAP Tél: 04 92 53 61 01			
CGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 12/04/2021	Lieu: GAP
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	PRESIDENT
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	0BOUGUETTOUCHA ABDENNOUR

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
			b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.			à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
	1	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.
				5	6	7	8

J DIVERS
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les ADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	204 628	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
Étrocissions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise 2A SECURITE SASU Néant *

Adresse de l'entreprise 48 ROUTE DE SAINTE MARGUERITE 05000 GAP

Numéro SIRET *

8	3	4	5	4	5	2	1	2	0	0	0	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent *

1	2
---	---

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 0	3 1 1 2 2 0 1 9	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	{ Fonds commercial *	010	012			
	{ Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	8 897	3 056	5 841
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
Total I (5)	044	048	8 897	3 056	5 841	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés*	068	070	121 316	121 316
			072	074	741	741
	{ Autres * (3)	072			074	
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	255 772		255 772
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	Total II	096	098	377 829		377 829
Total général (I+II)	110	112	386 726	3 056	383 670	

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000	2 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		200	200
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131	132		
	Report à nouveau	134		109 477	35 260
	Résultat de l'exercice	136		138 908	74 217
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		250 585	111 677
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		1 834	3 833
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 943	3 141
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	172	3 345	128 308
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176		133 084	38 689	
Total général (I + II + III)	180		383 670	150 367	

RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **2A SECURITE SASU**

Néant *
Exercice N-1 clos le

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le							
		13	1	1	2	2	0	2	0	1	3			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *													
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		209									
			services *		215									
					217									
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222							
	Production immobilisée *					224								
	Subventions d'exploitation reçues					226								
	Autres produits					230			55				330	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232			425 962				161 827
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234							
Variation de stock (marchandises) *						236								
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238								
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240								
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242			21 636				19 220	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle (CFE et CVAE) *)		243		244			4 029				470	
Rémunérations du personnel *						250			208 450				55 846	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252			44 895				11 272	
Dotations aux amortissements *						254			1 674				1 068	
Dotations aux provisions						256								
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262			130				45	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260										
Total des charges d'exploitation (II)						264			280 814				87 920	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270			145 148				73 906	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					(III) 280			122					
	Produits exceptionnels					(IV) 290								
	Charges financières					(V) 294								
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI) 300			1 464					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348										
	Impôts sur les bénéfices *					(VII) 306			4 898				(311)	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310			138 908				74 217	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312			138 908		314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318								
	Provisions non déductibles *					322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324			5 182					
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			398				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997	
Déductions	Entreprise nouvelles (44. septies)	986		Zone franche urbaine (44. septies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. septies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	109 655	342	109 655
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sextes A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodecies)	991						
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sextdecies)	992		350	284
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS													
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352				34 549				354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356								
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS														
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370				34 549				372	

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2A SECURITE SASU

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)			996

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)			380
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 2A SECURITE SASU				Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	15
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	425 907
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	425 907
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	50
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	55
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	6 581
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	13 255
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	130
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	19 966
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	
				137	405 996
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	405 996
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	425 907	Effectifs au sens de la CVAE *	
				023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2020	160	31/12/2020
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 3 4 5 4 5 2 1 2 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2A SECURITE SASU

ADRESSE (voie) 48 ROUTE DE SAINTE MARGUERITE BATIMENT B N° 49 5EME ETAGE

CODE POSTAL 05000 VILLE GAP

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M. Nom patronymique BOUGUETTOUCHA Prénom(s) ABDENNOUR

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 48 Voie ROUTE DE SAINTE MARGUERITE

Code postal Commune GAP Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2A SECURITE
Société par actions simplifiées unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social :
Résidence Sainte Marguerite
48 Route Sainte Marguerite
05000 GAP
834 545 212 RCS GAP

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 AVRIL 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN,

Le 30 AVRIL

A 17h30,

L'administrateur unique de la société 2A SECURITE, société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 2.000 euros, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 48 Route sainte marguerite, sur convocation du président.

Monsieur BOUGUETTOUCHA Abdennour, propriétaire de 200 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur BOUGUETTOUCHA Abdennour, président et associé unique.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus a l'administrateur.
- Affectation du résultat de l'exercice,
- non rémunération du président

Le Président dépose sur le bureau et met à sa disposition:

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires sont tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

le Président, met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 138 908 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	138 908 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	109 477 euros
Pour Former un bénéfice distribuable de	248 385 euros
Au titre de dividendes a l'associé unique	240 000 euros
Soit 1200 euros par actions	
Le Solde du RAN affecté en Autres Réserves pour	8 385 €

Prélèvement de dividende de 240000 € soit 1200 € par action, éligible à l'abattement prévu en faveur des distributions de dividendes réalisées en faveur des personnes physiques, ou au PFU (Flat Tax de 30%) soit 12,80% au titre de l'impôt sur les revenus et 17,20% de prélèvement sociaux. Mise en paiement de la distribution au 15 mai 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la non rémunération du président pour la troisième année d'exercice soit au 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par Le président.

Monsieur Abdennour BOUGHETTOUCHA

(Handwritten signature and stamp)
SASU 21
Société de Sécheresse
M. Bougheutoucha
N° de Mat. 00013
+33 6 50 17 91 37
+33 6 54 54 22 00013
+33 6 50 17 91 37
N° de Mat. 00013
+33 6 54 54 22 00013
+33 6 50 17 91 37
N° de Mat. 00013
+33 6 54 54 22 00013
+33 6 50 17 91 37

*Je certifie conforme
à l'original.
21*

2A SECURITE
Société par actions simplifiées unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social :
Résidence Sainte Marguerite
48 Route Sainte Marguerite
05000 GAP
834 545 212 RCS GAP

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 avril 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 138 908 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	138 908 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	109 477 euros
Pour Former un bénéfice distribuable de	248 385 euros
Au titre de dividendes à l'associé unique	240 000 euros
Soit 1200 euros par actions	

Le Solde du RAN affecté en Autres Réserves pour

8 385 €

Prélèvement de dividende de 240000 € soit 1200 € par action, éligible à l'abattement prévu en faveur des distributions de dividendes réalisées en faveur des personnes physiques, ou au PFU (Flat Tax de 30%) soit 12,80% au titre de l'impôt sur les revenus et 17,20% de prélèvement sociaux. Mise en paiement de la distribution au 15 mai 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la non rémunération du président pour la deuxième année d'exercice soit au 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2A SECURITE
Société par actions simplifiées unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social :
Résidence Sainte Marguerite
48 Route Sainte Marguerite
05000 GAP
834 545 212 RCS GAP

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 AVRIL 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 138 908 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	138 908 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	109 477 euros
Pour Former un bénéfice distribuable de	248 385 euros
Au titre de dividende à l'associé unique	240 000 euros
Soit 1200 euros par actions	
Le Solde du RAN affecté en Autres Réserves pour	8 385 €

Prélèvement de dividende de 240000 € soit 1200 € par action, éligible à l'abattement prévu en faveur des distributions de dividendes réalisées en faveur des personnes physiques, ou au PFU (Flat Tax de 30%) soit 12,80% au titre de l'impôt sur les revenus et 17,20% de prélèvement sociaux. Mise en paiement de la distribution au 15 mai 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

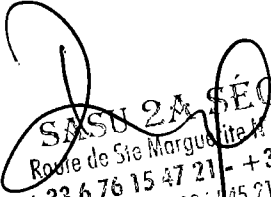
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme

Le Président.


SASU 2A SÉCURITÉ
Route de Ste Marguerite N° 49 - 05000 GAP
+33 6 76 15 47 21 - +33 6 53 17 91 37
SIRET 834 145 212 00013
AUT-005-2117-03-02-20180642579

certifié conforme à
l'original.
